



Déclaration liminaire CHSCT du 30 octobre 2020

Re confinement Le président de la République a annoncé un nouveau confinement en raison d'une dégradation massive de la situation sanitaire. Il semble qu'à Mayotte, en fonction des données parcellaires dont nous disposons, le virus continue à étendre son emprise. Sera-t-on concerné par de nouvelles mesures ? Le Président de la République a annoncé un nouveau confinement tout en laissant les établissements du premier et second degré ouverts.

La FSU Mayotte ne fera pas de commentaires sur la logique consistant à confiner tout en laissant ouverts des établissements où se concentrent au moins 10 % de l'ensemble des clusters selon les chiffres de santé publique France. D'autant que la FSU Mayotte estime que dans l'intérêt des jeunes il faut maintenir un enseignement en présentiel. Cela étant dit, la FSU estime également que les établissements peuvent rester ouverts **sous la condition stricte de respecter la santé des agents et de toute la communauté éducative.**

A cet effet, nous avons demandé dès le mois de juin pour la rentrée suivante, des embauches massives en agents de tous les métiers de l'éducation nationale, une réquisition de locaux, des tables individuelles, des équipements numériques pour élèves et agents. Nous n'avons rien vu.

Protocole renforcé

Aujourd'hui un protocole dit renforcé est applicable dans les établissements scolaires. Or qui y a-t-il de nouveau dans ce protocole ?

Le port du masque dès 6 ans est en soi une mesure d'application plus que complexe et qui devra nécessiter l'intervention de personnels de santé dont nous ne disposons pas. Pour la limitation du brassage des élèves,

elle relève du vœu pieux ; en effet la circulation des élèves, principalement à cause des effectifs n'est ni limitée, ni organisée ni encadrée et les récréations, disons-le clairement ne sont pas organisées par groupes. La désinfection des locaux est difficile voire impossible dans les conditions actuelles. Or pour que cette opération puisse se dérouler, une condition est indispensable : limiter les effectifs pour concentrer le travail des agents, en nombre réduit, sur quelques salles car sinon comment faire pour désinfecter toutes les salles ? Nous l'avions dit en juin et le répétons aujourd'hui.

Le principal problème de ce protocole repose sur la contradiction qu'il y a à parler de protocole renforcé ce qui implique une augmentation de la distanciation sociale tout en se donnant comme principe celui *d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire*. Nous savons tous que cela ne peut passer que par un allègement des effectifs et donc des dédoublements.

Or rien n'est envisagé au niveau des effectifs. Comment peut-on affirmer que la situation est grave tout en ne changeant rien sur la question des effectifs ? Comment peut-on parler de distanciation physique « à maintenir *dans tous les cas* » (page 4) si les établissements restent surchargés et les classes à 35 la norme des lycées notamment ?

Le protocole nous indique que lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en première, terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Limiter le brassage par niveau, soit plusieurs centaines de personnes potentiellement en lycée, c'est ignorer la réalité.

Enfin le protocole renforcé prévoit une aération des locaux d'au moins 15 minutes toutes les deux heures (au lieu de trois). Aération souvent impossible dans des établissements

ou la majorité des nacos ne fonctionnent pas.

Monsieur le Recteur, les masques DIM à la toxicité soupçonnée ont-ils été retirés et avez-vous diffusé de nouveaux masques comme le protocole vous invite à le faire ? Les masques transmis seront-ils certifiés biocidés ? Nous vous rappelons à cette occasion la revendication de la FSU de masques gratuits pour les élèves comme pour les agents à raison de deux jetables par jour.

En ce qui concerne la communication prévue page 7, nous constatons le silence de rigueur dans les établissements sur la situation sanitaire. Cet état de fait ne peut plus durer et la FSU Mayotte demande une fois de plus une plus grande transparence. Nous souhaiterions savoir combien de clusters ont été dénombrés, établissement par établissement. Cette omerta est scandaleuse et anxiogène.

Qu'entendez-vous faire pour rendre ce protocole applicable ?

Personnels vulnérables

Qu'en est-il des personnels vulnérables ? En raison de l'annulation du décret d'août, la liste initiale est de nouveau valide donc les autorisations spéciales d'absence qui vont avec. Peut-on avoir les chiffres des collègues concernés ?

Qu'en est-il du jour de carence ?

Conclusion

Monsieur le Président du CHSCT, nous attendons de votre part qu'une demi-journée banalisée soit inscrite dès lundi afin de permettre la mise en place de ce nouveau protocole

Par ailleurs les représentants de la FSU vous demandent d'adresser un cadrage strict à l'ensemble des établissements. Il ne nous appartient pas de remonter les éventuels dysfonctionnements, que, pourtant, nous constatons régulièrement.